

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Noel Bellas

<https://www.cadre21.org/membres/52b60c4cac72e655a3bd867f>

Date d'obtention : 2020-11-06 15:04:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

I feel more confident in how the school can intervene in situations like this. I appreciate the how well explained the grid is, how much useful information can be obtained by how the questions are formulated.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

With this training, I feel I have a tool that I can use which safely guides school workers (who have the training) to be first respondents in cases that are becoming more and more prevalent in high schools.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

I feel that many young people do this type of behaviour impulsively but need to be both reassured but also recognize the scope that this type of behaviour can have with the rise of social media. I feel that this is an alternative, for many, to the justice system and a reality check to the fact this it is a criminal offence in Canada.